

ECHOS

DU PAYS

PRIX : 250 F CFA

Stratégie de mobilisation des recettes :
**L'OTR réorganise
les MAD^{P.7} au Port**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 215 du 19 Mars 2015

Plainte de Jean Pierre Fabre autour du fichier électoral à Bruxelles: **P. 3**

La nouvelle trouvaille de Fabre pour escamoter ses Difficultés réelles



Jean-Pierre Fabre, candidat à la présidentielle du 15 avril 2015



Financement des médias au Togo

P. 5

**Le PNUD et la Plate-forme professionnelle des médias
Pour une élection présidentielle apaisée**

Mouvement de grève de la STT et violences à Dapaong: **P.3**

Le gouvernement condamne les violences perpétrées

Gestion du contentieux électoral :

Gage d'un Scrutin apaisé^{P.4}

Signature du code de bonne conduite du journaliste :

La HAAC la veut désormais plus inclusive^{P.4}

L'état des lieux sur quelques bassins de retenue d'eau

La saison des pluies approche déjà à grands pas et les infrastructures de retenue d'eau seront de nouveau sollicitées dans la ville de Lomé et de ses environs. Grâce à ces bassins de retenue d'eau installés un peu partout à Lomé, certaines populations sont à l'abri des eaux de pluie qui les délogeaient à chaque saison. Aujourd'hui le gouvernement qui a fait des efforts dans l'aménagement de ses bassins même si certaines retenues n'arrivent pas à recueillir toutes les eaux déversées par la pluie. En effet certains bassins sont souvent débordés par les eaux créant des dégâts aux populations environnantes. C'est le cas du bassin non loin des feux tricolores du carrefour dit Bodjona à Adjidoadin où les années passées les eaux de ce bassin ont fait d'énormes dégâts dans le quartier. Les eaux de pluies ont débordées simplement parce que ce bassin n'est pas suffisamment grand pour accueillir toutes les eaux qui y arrivent, il a fallu l'intervention des services techniques pour pomper cette eau vers la lagune pour permettre aux ménages de souffler un peu. Les ménages des environs du bassin en face du Lycée Agoè ont également subi les affres des eaux de ruissellement débordées de ce bassin

l'année dernière. Ce petit bassin ne pouvait pas également contenir toutes les eaux qui arrivent de tous les coins du quartier. Mais fort heureusement cette retenue d'eau a été élargie et l'on attend la nouvelle saison de pluie pour faire l'état des lieux. Par contre au niveau du bassin d'eau d'Agbalépédo c'est plus ou moins la sérénité chez les habitants du quartier en saison des pluies. Depuis l'aménagement de ce bassin, les eaux de pluie ne dérangent plus même si parfois lorsque les pluies sont abondantes et que le bassin en prend suffisamment le reste stagne dans les caniveaux et atteint les magasins situés à côté. C'est la seule difficulté que l'on peut relever à ce niveau. A part cela, il serait souhaitable que les lieux soient protégés pour éviter l'accès aux enfants qui viennent pêcher les poissons. Le problème au niveau du bassin d'Agbalépédo c'est celui de l'hygiène où la population elle-même est à la base de l'insalubrité. Les ordures ménagères sont déversées non loin du bassin et lorsque les pluies tombent le lieu devient invivable avec des odeurs nauséabondes. Le phénomène est visible vers les rails où parfois vous pouvez apercevoir des individus en train de vers leurs

besoins même en plein jour. C'est un véritable problème environnemental sur lequel les autorités municipales doivent réagir rapidement dans la mesure où en face, juste de l'autre côté des pavés un centre commercial se développe avec des cafétérias et des bars.

Le bassin du campus de Lomé non loin du carrefour du bar 3K lui connaît une stabilité mais il faut toujours prévoir des machines d'aspiration d'eau parce qu'à tout moment sous l'effet de fortes pluies les eaux peuvent facilement déborder. Il faut être d'autant plus vigilant dans la mesure où le boulevard Eyadema divise cette retenue d'eau en 2. Si les eaux débordent il sera très facile qu'elles couvrent la route et que le passage sera difficile.

Dans tout cela se sont les populations de l'étang d'eau de Togo 2000 qui n'ont pas encore trouvé solution au problème d'eau auquel elles font face depuis des années. A chaque saison de pluie et lorsque les eaux sont abondantes, l'étang n'arrive pas à les contenir. Ce qui entraîne des inondations dans les environs de cette retenue d'eau. Le problème dure depuis des années et risque de s'accroître cette année si cette retenue n'est pas aménagée et transformée en un bassin. La crainte

des habitants des environs c'est que les caniveaux de réaménagement de la route de l'aéroport sont construits de telle sorte qu'ils draineront les eaux de pluie vers cet étang. Dans ces conditions si ce bassin n'est pas réaménagé et élargi à coup sûr le problème d'inondation sera accru cette année à Togo 2000.

Dans l'ensemble le travail de construction des infrastructures dans la capitale est salubre. Les nouvelles routes construites sont dotées des caniveaux qui drainent les eaux de pluie vers des lieux aménagés à cet effet ce qui a réduit considérablement le phénomène des inondations constaté dans plusieurs quartiers de Lomé il y a quelques années. Aujourd'hui si le problème des inondations existe encore dans certains quartiers il n'est pas aussi criard comme les années passées. Et puis il ne faut pas oublier que toutes les dispositions peuvent être prises, il sera difficile pour certains ménages d'être à l'abri des inondations dans la mesure où ces ménages vivent dans les zones inondables. Simplement parce que des gens ont acquis des parcelles de terre dans les zones à risque et ils ont pris justement le risque d'y bâtir des maisons.

Mathieu MAZE

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 16 AU 22 MARS 2015

SAINTE RITA	Rue pavé, Doulassamé face hôtel SANA	22 20 90 16
BON PASTEUR	38, Av. Libération	22 21 13 67
KPEHENOU	Boulevard Houphoet Boigny	22 21 32 24
ÉCLAIR	Bè Ahligo, près du marché	22 22 75 11
KODJOVIAKOPE	Avenue Duisbourg	22 21 89 90
LIBERATION	Avenue Libération prolongée	22 22 25 25
HOPITAL	Face CHU Tokoin	22 20 08 08
ST KISITO	Bd de la Kara, Près du BAR Tam Tam	22 21 99 63
PROVIDENCE	Bd. Jean Paul II	22 26 66 48
FRATERNITE	Hédzranawoe près de la Clinique St Joseph	22 26 81 55
APOTHEKA	Face siège de la FTF, Route de Kégué	22 61 57 57
NOTRE DAME	Derrière le marché de Hédjranawoe, Face a la piscine Atlantide	22 42 74 04
PHARMACIE 2000	Be Kpota près du Marché Djifa	22 70 01 69
CHRIST ROI	Kagomé	22 27 46 66
CITE	Bd du 30 Aout	22 25 01 25
DES ECOLES	Face Lycee Technique Adidogomé, pres du du CEG, Route de Kpalime	22 51 75 75
DU POINT E	Aflao Gakli (kiniti gomé) à djidjolé dans le von de la pharmacie djidjolé	22 51 91 71
EPIPHANIA	Rue de la pampa, Carrefour AGEMADON, Adidogomé	23 20 10 52
ST JOSEPH	Bretelle BE Klikamé	22 25 74 65
VIGUEUR	Rue 267, Agbalépédogan, Kilimandjaro	22 51 63 30
MILLENAIRE	Face Reserve de la Gendarmerie d'Agoenyivé sur la Route de 50m à 300 du coté nord	22 51 64 31
OSSAN	Etablissement la LIMOUSINE, Carrefour Avédji	22 51 13 04
ORCHIDEE	LEO 2000	22 47 42 87
ST ESPRIT	Sur la bretelle Agoè Nyivé Kégué, face au CEG Agoè-Est	22 40 29 06
ST MICHEL	Situé à Agoè Nyivé ente la brasserie BB et l'espace Telecom	22 51 70 22
EXCELLENCE	Agoè Demakpoe Voie CEDEAO	22 51 77 87
MAINA	Agoè Assiyéyé, axe Zanguéra à 300m du Carrefour ble	22 33 65 34
AVEPOZO	A côté de la place publique d'Avépozo	22 27 04 86
BAGUIDA	Face CMS de Baguida	22 35 47 77
ABRAHAM	Agoè Logopé Kossigan	22 50 10 00



Siège: Agbalépédo
 Edité par l'Agence
SIKKA CONSEIL
 Récépissé
 n°383/14/10/09/HAAC
 BP: 80714
 Email: echosdupays9@gmail.com
 Maison de la Presse
 Casier n° 26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
 90 03 18 24 / 22 34 13 57

Equipe de Rédaction

Sena A., Blan Patrick Deh
 David S., Simeau EGLOU,
 M. Mazé, Brel M.

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Plainte de Jean Pierre Fabre autour du fichier électoral à Bruxelles:

La nouvelle trouvaille de Fabre pour escamoter ses difficultés réelles

L'actualité politique en ce moment est dominée par les préparatifs de chaque candidat afin d'aborder la campagne électorale pour la présidentielle du 15 avril prochain. Pendant que les autres candidats de l'opposition en course affûtent leurs armes pour affronter Faure Gnassingbé, Jean Pierre Fabre a eu une autre trouvaille qui le met en position de contester les résultats s'il n'est pas le gagnant du prochain scrutin. Stratégie politique ou probable mauvais perdant qui voit l'échec profiler à l'horizon ? En tout cas, tout ce qu'on sait, c'est que Jean-Pierre Fabre, Président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), candidat à la prochaine élection présidentielle au Togo porté par CAP 2015, a déposé plainte à Bruxelles contre une société informatique belge spécialisée en enrôlement biométrique des électeurs.

Jean Pierre Fabre conteste le fichier électoral et parle d'audit. Cette affirmation vient selon lui de l'analyse du fichier électoral de 2007 et de l'actuel. Les motivations explicatives des raisons de cette plainte reposent sur des bases peu scientifiques et emmènent plus d'un togolais à se poser des questions sur la



Jean-Pierre Fabre, Candidat du CAP 2015 à la présidentielle

véracité et l'issue de la démarche de Jean Pierre Fabre. Dans la foulée, on parle même de 30% du fichier électoral qui serait constitué d'électeurs fictifs. Une question de logique se pose dans ces conditions, Faure Gnassingbé pour une élection à un tour et une opposition divisée qui va en rangs dispersés à ce scrutin, est-il si impopulaire pour avoir besoin d'une fraude à concurrence de 30% du fichier électoral pour être sûr de sortir vainqueur de cette

élection ?

Par ailleurs, les récents propos d'un autre leader de l'opposition qui a choisi la voie du boycott, viennent démentir tout ce scénario mis en œuvre par Fabre. En effet Me Dodzi APEVON Président du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) lors d'une sortie médiatique lundi dernier a estimé que le CAP 2015 devrait cesser de mentir aux populations. Pour Me APEVON, avec le mode de scrutin uninominal à un tour, aucun

des quatre (4) candidats de l'opposition ne peut prétendre battre Faure Gnassingbé candidat du parti au pouvoir (UNIR) pour la présidentielle du 15 avril prochain.

En tenant compte des déclarations d'un politique non moins représentatif de la scène politique togolaise comme Dodzi APEVON, on est tenté de dire que Fabre engagé dans le processus électoral et voyant les difficultés pour lui de battre Faure Gnassingbé, serait dans une logique de préparation de la contestation après le vote. A moins d'un mois de la tenue de l'élection, et à environ dix jours du démarrage de la campagne, où veut nous emmener Jean Pierre Fabre ? En outre quelle garantie offre Jean Pierre Fabre pour que l'on audite le fichier électoral avant la tenue du scrutin, ou attend-il que la justice belge offre in fine un autre fichier à sa convenance au Togo et quel sera l'apport de l'Etat togolais dans cette démarche ? La souveraineté de l'Etat togolais ne doit pas être sacrifiée à l'hôtel des ambitions personnelles, surtout pour des citoyens qui aspirent à la magistrature suprême.

Siméau Eglou

Mouvement de grève de la STT et violences à Dapaong:

Le gouvernement condamne les violences perpétrées

Entre la STT le gouvernement togolais, c'est la mésentente la plus absolue qui règne, la STT réclame l'amélioration des traitements, le gouvernement qui estime avoir fait un pas dans la satisfaction des revendications déplore l'attitude de la STT. La récente violence à Dapaong lors des

manifestations de la STT constitue un événement qui a jeté davantage de froid dans les relations Gouvernement-STT qui étaient déjà mal en point. Pour les responsables des mouvements : « La STT n'est pas responsable de tout ce qui se passe dans le pays. Il appartient au gouvernement d'en

assumer la responsabilité » ; le gouvernement quant à lui a situé à travers un communiqué, les circonstances dans lesquelles les heurts se sont produits lors des mouvements, communiqué dont nous vous proposons la teneur dans son intégralité.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Depuis plusieurs semaines, le Gouvernement a engagé des discussions avec la Synergie des travailleurs du Togo (STT) pour rechercher, dans le calme et la sérénité, des solutions concertées et durables, suite aux revendications formulées par cette centrale syndicale.

Parallèlement à ces discussions, la STT a lancé une série de manifestations dans diverses localités, sous forme d'assemblées générales, suivies parfois de caravanes qui se sont déroulées jusqu'à une date récente, sans incident majeurs.

Malheureusement, depuis quelques jours, il a été donné de constater que la STT, après avoir quitté la table des discussions avec le Gouvernement, s'est engagée dans la voie des manifestations et d'actions violentes.

C'est ainsi que, dans la matinée du 12 mars 2015, en exécution des consignes de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) de Tône, des élèves des lycées Nassablé et Dapaong ville 2 ainsi que certains enseignants et des élèves des établissements environnants, ont occupé et organisé des sit-in sur la nationale n°1. Outre le blocage de la circulation, cette manifestation a donné lieu à des débordements et des dérapages préoccupants.

En effet, en lieu et place des revendications touchant à l'amélioration de la vie scolaire et du système éducatif, les élèves se sont mis à scander leur soutien à l'un des candidats à l'élection présidentielle du 15 avril 2015.

Ces dérapages ont connu une escalade, avec la tenue le même jour à Dapaong d'une assemblée générale de la STT, précédée d'une caravane au cours de laquelle des actes de violence et de vandalisme ont été perpétrés.

Ces violences ont particulièrement eu pour cible la Direction Régionale de l'Enseignement (DRE) des Savanes et l'Inspection de l'Enseignement Secondaire Général de Dapaong qui ont été mises à sac. De même, le Directeur de l'Ecole Primaire Publique du Camp Gendarmerie, assurant également les fonctions de Secrétaire Général des préscolaires et primaires de l'Union des Syndicats de l'Education du Togo (USET) section Tône a été pris à partie en plein cours et violemment agressé.

C'est dans ce climat que des jeunes de la localité, en réaction aux manifestations violentes du 12 mars, ont empêché la tenue de l'assemblée générale que la STT de Tône cherchait à tenir le dimanche 15 mars 2015 à l'Ecole Primaire Publique de Bodjopal.

Dans un souci d'apaisement, le Gouvernement a dépêché sur les lieux une forte délégation ministérielle pour rencontrer les acteurs de l'éducation et l'ensemble des parties prenantes.

Malheureusement, le lundi 16 mars 2015, aux environs de 08H 30, les membres de la STT de Tône appuyée par des centaines d'élèves des lycées de la ville ont pris d'assaut les bureaux de la préfecture de Tône et l'Hôtel de Dapaong. Munis de projectiles, de gourdins et de coupes-coupes, ces manifestants cherchaient visiblement à s'en prendre aux autorités et aux délégations se trouvant sur les lieux.

Des actes d'une rare violence et d'une extrême gravité ont été enregistrés. Les bureaux de la préfecture de Tône ont été saccagés. Agressé, le préfet de Tône a été légèrement blessé.

Grâce à l'intervention de forces de sécurité, les manifestants ont été dispersés et la réunion a pu poursuivre son cours normal. Les membres de délégation ministérielle ont ainsi eu des échanges avec la coordination de la STT de Tône.

Compte tenu de la gravité des récents incidents enregistrés dans la préfecture de Tône, le Gouvernement condamne tous les actes et toutes les initiatives qui sont de nature à porter

atteinte à la quiétude et à la paix sociale. Le Gouvernement condamne les actes de destructions et les voies de fait et lance un appel au calme et à la retenue.

Le Gouvernement déplore à cet effet, la tenue des différentes assemblées de la STT de Tône dans des enceintes scolaires, sans aucun égard pour les heures de cours et en violation des procédures d'usage établies pour leur autorisation. Il en est de même des caravanes organisées à répétition sur des voies à fort trafic et qui sont de nature à entraîner des débordements et des dérapages dangereux, comme en témoignent les récents incidents enregistrés à Dapaong.

Une enquête est ouverte pour élucider les circonstances de ces événements malheureux et situer les responsabilités, conformément à la loi.

Notre pays aspire à la préservation de l'Etat de droit. Pour ce faire, toutes les dispositions seront prises pour faire respecter l'ordre public et combattre toutes les dérives préjudiciables à la paix sociale.

Fait à Lomé, le 17 mars 2015

Le Gouvernement

Gestion du contentieux électoral :

Gage d'un scrutin apaisé

Le contentieux électoral a souvent pour objet de vérifier la régularité des actes et la validité des résultats des élections et se définit de fait comme une opération qui vise à régler les litiges mettant en cause la régularité des processus électoraux dans les pays. Au cours d'un processus électoral comme c'est le cas de la présidentielle du 15 Avril prochain, il est possible à tout candidat de saisir la Cour constitutionnelle en cas de contestation ou de réclamation. Ce droit peut être exercé à toutes les étapes du processus électoral par les candidats. Les contentieux peuvent ainsi être relatifs à l'établissement des listes électorales, à l'enregistrement des candidatures, à la campagne électorale, aux opérations de vote et à la proclamation des résultats.

Les dispositions de la loi

Dans un scrutin comme l'élection présidentielle, l'intervention de la Cour constitutionnelle se situe à trois niveaux : gérer le contentieux pré électoral, purger le contentieux post électoral, et proclamer les résultats définitifs des élections. Selon l'article 142 du code électoral, le contentieux des candidatures à l'élection présidentielle ainsi que les contestations concernant les opérations de vote et la conformité des résultats provisoires proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) relèvent de la compétence de la cour constitutionnelle. Tout candidat ou toute liste de candidats peut contester la régularité du processus électoral sous forme de requête adressée à la cour constitutionnelle. La requête lui est adressée dans un délai de 48 heures pour ce qui est de l'élection présidentielle, ceci à compter de la proclamation des résultats provisoires. Laquelle requête doit contenir les griefs du requérant. La cour a le pouvoir



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. Elle statue sur le contentieux de ces consultations et élections ». « Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles », précise l'article 106. Selon Koffi TAGBE, membre de la Cour constitutionnelle, la question du contrôle de la régularité des opérations électorales par la Cour est un problème crucial dans la mesure où d'abord, ceci constitue l'un des nœuds gordiens afin de limiter les irrégularités qui peuvent affecter un processus électoral ; Et ensuite parce qu'elle offre à la Cour, des éléments d'appréciation indépendamment et des candidats, et de la CENI. Pendant la période pré-électorale, la mission de la Cour se résume à la publication de la liste définitive des candidats et

démocratie, c'est la confiance ultime des Togolais et de tous les amis du Togo qui est placée en cette haute juridiction du pays. « Recourir à vous (Cour constitutionnelle, ndr) suppose d'invoquer le meilleur en soit et commande d'argumenter ce que chacun pense être le plus valable de ses droits. Et c'est à vous qu'il incombe la redoutable tâche de dire le droit, rendre la justice et préserver une fois encore, la fragile équilibre entre le droit de tous les acteurs et le droit de l'ensemble des togolais à la paix à l'issue du scrutin que nous voulons libre, transparent sincère et apaisé », a-t-elle indiqué au cours d'un atelier sur la gestion du contentieux électoral tenu du 16 au 18 mars à Kpalimé.

Les types de contentieux

Il s'agit du contentieux des actes préparatoires, des candidatures, de la campagne électorale et des résultats. Dans le premier cas, le contentieux peut être relatif à la confection du fichier électoral

contentieux qui est celui des résultats est le plus important. Ceci dans la mesure où il intervient à la fin du processus et fixe donc définitivement, le sort des candidats participants au scrutin. Il urge dans tous les cas que la contestation des résultats de vote réponde à des règles fondamentales que personne ne doit ignorer.

Bonne gestion du contentieux électoral : La Cour constitutionnelle s'y atèle

Afin de vulgariser les différentes phases du contentieux électoral, la Cour constitutionnelle du Togo a procédé à l'organisation d'un atelier de trois jours tenu du 16 au 18 mars dernier à Kpalimé. C'est une rencontre d'échanges et de partages qui a rassemblé tous les acteurs impliqués dans le processus électoral à savoir le Ministère de l'administration territoriale, la CENI, la HAAC, les partis politiques, les organisations de la société civile, la CNDH et les médias. Le souci est mettre tous ces acteurs à un même niveau de compréhension des textes électoraux à savoir le code électoral et la constitution. Outre les acteurs nationaux, les experts dépêchés par le PNUD et l'OIF qui sont venus du Niger, de Burkina Faso, du Cameroun, du Bénin et du Sénégal ont entretenu les participants sur divers thématiques relatifs à la cour constitutionnelle et ses missions, le contentieux de l'élection présidentielle, l'apport des délégués de la Cour dans la gestion du contentieux électoral. Les travaux se sont achevés par des échanges d'expériences des institutions impliquées dans le processus électoral avec les juridictions constitutionnelles du Bénin et du Niger.

« Le présent séminaire se veut un outil de sensibilisation et de mobilisation à l'endroit de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral au Togo. Les leçons à tirer ainsi que les résultats auxquels nous aboutirons orienteront



Acteurs politiques, Société civile et médias en atelier sur la gestion du contentieux électoral

d'annuler le scrutin si l'examen du dossier révèle de graves irrégularités qui pourraient entacher la sincérité et affecter la validité du résultat d'ensemble du scrutin. Dans ce cas, c'est le Gouvernement qui sera chargé de fixer sur proposition de la CENI, une nouvelle date de consultation électorale au plus tard dans les 60 jours suivant la date de l'annulation.

La Cour constitutionnelle et ses prérogatives

« La Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité de la loi et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics ». Ainsi dispose l'article 99 de la constitution togolaise. Composé de 9 membres désignés ou élus pour un mandat de 7 ans renouvelable, la Cour, conformément à l'alinéa 2 de l'article 204 de la même constitution, « juge de la régularité

au règlement de certains contentieux concernant la jouissance de certains droits électoraux. Le jour du scrutin, la Cour, par le truchement de ses délégués, a le devoir de constater par elle-même sur le terrain, le déroulement des opérations électorales. A la fin du scrutin, la Cour après la proclamation des résultats provisoires par la CENI, se charge de résoudre les points de litige pour enfin proclamer les résultats définitifs.

« S'agissant du règlement du contentieux électoral, la Cour a pleine et entière compétence. Elle ne partage pas cette compétence avec aucune autre institution intervenant dans le processus électoral. De l'efficacité de ce règlement dépend souvent le dénouement heureux du processus électoral », explique Koffi TAGBE.

Voilà pourquoi, pour Mme Kardhiata Lo NDiaye, la représentante résidente du PNUD au Togo, parce que c'est la Cour qui constitue le dernier recours pour les protagonistes du jeu électoral, et l'incarnation de l'espoir de tous les acteurs de la



Les officiels au séminaire de la Cour constitutionnelle sur la gestion du contentieux électoral

c'est-à-dire les inscriptions sur les listes électorales ou les radiations. A ce niveau, cela relève des tribunaux de première instance. En ce qui concerne le second aspect, l'enregistrement des candidatures peut donner lieu à des contestations. Lesquelles contestations qui sont portées cette fois-ci devant la Cour constitutionnelle. Dans ce cas, le contentieux est dit « contentieux des candidatures ». Il est axé essentiellement sur les conditions d'éligibilité, ce qui fait que le candidat n'est retenu que s'il remplit toutes les conditions d'éligibilité. En ce qui concerne le contentieux de la campagne électorale, c'est la CENI et la HAAC qui, le cas échéant, interviennent auprès des autorités compétentes pour que toutes les mesures pour assurer l'égalité entre les candidats soient prises par exemple en matière de l'utilisation des moyens de propagande. Depuis l'an 2000, la charge du contrôle de la régularité de la campagne électorale est transférée de la Cour constitutionnelle à la CENI. Le dernier type de

notre réflexion et notre action dans la bonne gestion du prochain scrutin présidentiel pour le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit dans notre pays », a indiqué M. Aboudou Assouma, le président de la Cour constitutionnelle.

Il faut rappeler qu'en Juillet 2013 lors des élections législatives, la Cour Constitutionnelle a été saisie de 07 recours dont deux en prélude aux élections. In fine, il faut se rendre compte que la gestion du contentieux électoral est un exercice délicat mais indispensable pour des scrutins apaisés.

Pour un processus électoral libre, transparent, sincère et apaisé que les uns et les autres appellent de tous les vœux, il faudrait donc que tous les acteurs impliqués dans ce processus aient une même lecture des textes sur lesquels la Cour constitutionnelle s'appuie pour faire son travail en ces moments sensibles de l'histoire du pays.

David SOKLOU

Financement des médias au Togo

Le PNUD et la Plate-forme professionnelle des médias pour une élection présidentielle apaisée

Un accord de financement des médias togolais a eu lieu hier à l'hôtel IBIS à Lomé entre le PNUD et quatre organisations de presse regroupées autour d'une plate-forme commune. La convention de financement a été signée entre le Représentant résident adjoint du PNUD au Togo Monsieur Siaka COULIBALLY et le Président de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) Monsieur Augustin SIZING en présence du Président de la HAAC Kokou TOZOUN de la Représentante du HCDH au Togo Madame Ige OLATOKUNBO et d'un représentant de la CENI. Réunis autour d'une même plate-forme, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), l'Union des Radios et Télévision du Togo (l'URATEL), le CONAPP et le PPT ont signé un accord de financement des médias togolais à l'approche de l'élection présidentielle du 15 avril prochain. L'objectif de ce financement est d'aider ces organisations de presse à mieux outiller leurs journalistes en vue de les rendre plus responsables vis-à-vis du processus électoral qui s'annonce à grand pas. Dans son mot de bienvenue, le Président de l'OTM, Monsieur Augustin SIZING, a remercié le PNUD pour son soutien à l'endroit de la presse togolaise, surtout en cette période préélectorale. Il a précisé que dans un tel contexte, la presse considérée comme quatrième pouvoir, est capable, soit de renforcer une jeune démocratie comme celle du Togo ou soit de la fragiliser davantage par un ton qui cristallise les positions autour des débats publics. C'est donc pour éviter de plonger le pays dans le spirale des incertitudes que des organisations de presse à travers une PLATE FORME DES MEDIAS, ont fait le choix de jouer leur partition pour une élection libre, transparente, équitable et apaisée en sollicitant l'aide du PNUD. Pour lui, l'exécution de ce projet



passera par 4 composantes à savoir : le monitoring, autorégulation, éthique et déontologie ; la mise en place d'une plateforme de collecte, de stockage, de traitement, de gestion et de diffusion de l'opération ; l'édition d'un guide du journaliste, vulgarisation du guide de reporters sans frontières, conception et fourniture de gilets et la sensibilisation des populations par les médias. Enfin, le président de l'OTM a précisé que l'organisation qu'il dirige est une instance d'autorégulation des Médias et Tribunal des pairs ; elle représente à cette cérémonie les organisations de presse. C'est pourquoi elle prend l'engagement solennel au nom de la presse togolaise de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour que les divers volets du projet qui se résume en la mise en place d'une plate forme chargée de coordonner rationnellement le professionnalisme dans le

travail des journalistes soient réalisés. Il s'agira donc de collecter, de stocker, de traiter et de gérer des informations en papier, sons, images et vidéo, puis de les mettre à disposition des organes de presse, de fournir par ailleurs des gilets, des guides du journaliste et de Reporters sans frontières, de former des journalistes sur plusieurs thématiques, puis de sensibiliser les populations par des productions radiophoniques. Ensuite, il s'agira de réaliser un monitoring spécial présidentiel, monitoring qui sera le juge et le témoin du professionnalisme ou non des diverses productions en adéquation avec les règles éthiques et déontologiques qui régissent la profession et en relation avec les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le processus électoral dans son ensemble.

Pour le Représentant résident adjoint du PNUD

au Togo, le projet de financement est pour lui une joie immense et une fierté car il constitue une occasion de fédérer les acteurs des médias autour de l'essentiel. Comme d'habitude, le PNUD a toujours réitéré son engagement pour le Togo, celui d'accompagner les acteurs togolais pour un processus électoral en vue d'une élection libre, sincère et apaisée avec pour fondement la transparence. Cette qualité qui fonde la conscience repose sur l'existence d'une presse professionnelle, indépendante, plurielle et respectueuse de la déontologie. Il a précisé que c'est en collaboration avec le Haut commissariat aux Droits de l'Homme que ce projet intitulé : « La presse togolaise pour une élection présidentielle transparente et apaisée » est financé. C'est donc pour une élection sans heurts que ces deux grandes institutions des Nations-Unies que sont le PNUD et le HCDH ont accepté d'accompagner la mise en place d'une plate-forme des médias. Il s'agit alors d'une coopération PNUD-Médias dans un esprit de partenariat.

Enfin pour lui, l'esprit de la signature de cette convention respecte le droit des citoyens à l'information comme l'a toujours suggéré le HCDH et vient à point nommé pour une meilleure compréhension des principes de bases de la démocratie et de droits de l'Homme par les populations. L'objectif général est de permettre aux médias de participer de façon professionnelle au processus électoral au Togo. Le président de la HAAC, après avoir remercié le PNUD, a rappelé aux journalistes leur rôle dans la pacification du pays en donnant l'information juste, crédible et constructive.

Brel

Signature du code de bonne conduite du journaliste :

La HAAC la veut désormais plus inclusive

Les journalistes disposent d'un code de bonne conduite durant tout le processus électoral de la présidentielle de 2015. Ce document du code de bonne conduite du journaliste signé vendredi dernier à Lomé entre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des organisations professionnelles de la presse nationale dont le CONAPP, l'UJIT et l'OTM. Suite à certaines plaintes du Patronat de la Presse Togolaise (PPT) et du Syndicat des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT) dénonçant une initiative exclusive, le président de la HAAC Biossey Kokou TOZOUN a donné des explications à ce sujet hier mercredi tout en annonçant que toutes les organisations de presse seront associées à ce code.

Le Président de la HAAC, au cours de la cérémonie de signature de la convention de financement des médias, a estimé que ce n'était pas une volonté d'exclure une organisation professionnelle dans ce processus.

« Nous devons travailler dans l'apaisement en ce moment du processus électoral. Il est important que chacun d'entre nous



puissent réfléchir aux principes de déontologie et d'éthique qui régissent notre profession sans oublier le pluralisme et la confraternité », a ajouté Biossey Kokou TOZOUN.

Concernant ce code de bonne conduite, il s'agit d'un document de 9 pages organisé en 13 articles. Il a pour objectif d'orienter les journalistes en ce qui concerne la couverture des activités durant tout le processus électoral suivant le respect des principes de base que sont l'exactitude, l'équilibre et l'égalité. Plan de couverture de l'élection, orientation pour une bonne

couverture électorale, sens et responsabilité des journalistes, la protection des sources d'information, les mesures de protection du journaliste, l'exercice des recours sont entre autres quelques thèmes abordés dans ce code. Ce document servira de guide pour la presse togolaise pour accompagner d'une manière beaucoup plus professionnelle, le processus électoral ; ceci pour un scrutin libre, transparent et apaisé tant souhaité par tous.

Dans la diffusion de l'information en cette période électorale, le journaliste est

appelé, au-delà de l'honnêteté et de l'impartialité, à éviter une orientation de l'opinion publique vers l'idéologie d'un parti politique donné ou d'un groupement de parti politique. « Autant le pluralisme d'opinion pour lequel nous nous investissons tous façonne notre société, autant la responsabilité du journaliste lui permet de respecter l'autre règle fondamentale qu'est l'équilibre de l'information », avait laissé entendre Biossey Kokou TOZOUN. « Votre mission pendant les semaines à venir est bien évidemment d'informer. Informer vrai, équilibré, juste, et utile afin que chaque électeur Togolais puisse voter en connaissance des enjeux et des offres. Votre mission sera de mettre l'information en perspective afin de rendre l'environnement lisible à tous. Mais votre mission sera également de sauvegarder la paix durant la période électorale », ajoute Mme Mme Khardiata LO N'DIAYE, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Togo ; et de préciser que l'esprit du code est d'anticiper le pire pour créer les conditions du meilleur.

David

La défaite des clubs togolais en compétitions africaines lève le voile sur l'état de santé du football togolais

Les représentants du Togo dans les compétitions africaines de clubs, Sémassi de Sokodé en ligue des clubs champions et l'As Togo Port de Lomé en coupe de la Confédération ont montré leur limite en 16ème de finale aller.

Ce sont les Guerriers de Tchaoudjo qui ont vraiment coulé face aux Tunisiens de CS Sfaxien. Sémassi a perdu sur le score de 5 buts à 0 au stade de Kégué à la manche aller des 16ème de finale de la ligue africaine des club champions. Tellement l'équipe de Sokodé était fébrile sur le terrain qu'on ne l'a jamais sentie tout au long de la rencontre. Le coach Tchanilé Banna n'a su en aucun moment trouver les stratégies pour contrer les assauts des Tunisiens. Conclusion Sémassi se rendra en Tunisie avec un déséquilibre de 5 buts à 0. A quelles sauces les protégés du président Folly-Bazi Katari seront mangés en Tunisie au match retour, difficile de le dire. Ce qui est sûr le club de Sokodé ne fera que limiter les dégâts. Les fêrus du football à Sokodé vont se rappeler de Sémassi de l'autre époque. Sémassi qui savait changer les situations. Tout cela c'est derrière aujourd'hui.

L'autre représentant du Togo en coupe de la

confédération l'As Togo Port a perdu pour sa part au Maroc par 3 buts à 0 face au FUS de Rabat en match comptant pour la manche aller. Les Portuaires tenteront au match retour de renverser la vapeur. Mais trois buts à 0 est-ce que ce n'est pas trop lourd pour le coach Ayvi Ekouévi et ses poulains ? Comme le football n'est pas mathématique il faut forcément attendre l'issue de cette rencontre pour voir si l'As Togo Port s'arrêtera là ou pas. L'handicap peut-être pour l'As Togo Port à ce match aller, c'est que seulement 15 joueurs ont voyagé sur le Maroc au lieu de 18. Qu'est-ce que peut expliquer cela, on vous parlera des papiers qui ne sont pas à jour.

Comment expliquer la méforme des équipes togolaises sur l'échiquier continental ? Depuis longtemps les équipes du Togo n'arrivent pas à franchir les 16ème de finale dans les compétitions africaines. La faute c'est certainement au niveau du championnat togolais. Le niveau du championnat au Togo est très bas comparé aux autres pays de la sous région à l'instar du Ghana et du Burkina-Faso, les voisins immédiats. Le budget des équipes togolaises ne valent absolument rien. Souvent c'est le seul président du club qui met

la main à la poche alors que cela ne lui rapporte rien du tout. Les équipes dignes de ce nom doivent avoir un budget conséquent afin de pouvoir faire des recrutements conséquents. Quel club togolais a une pépinière de joueurs, vous ne trouverez nulle part. Les clubs se contentent souvent d'employer des joueurs déjà finis. Des joueurs qui font le championnat depuis 2002, un championnat qui n'est même pas régulier. Après une saison, il faut attendre plusieurs mois voir des années avant d'ouvrir une nouvelle saison. Tout cela ne permet pas d'avoir des équipes compétitives qui puissent se mesurer aux autres du continent. Surtout les clubs des pays du Maghreb, qui ont un championnat régulier et bien structuré.

Ajouté à tout cela le football togolais lui-même est malade de ses acteurs depuis des années. Des acteurs qui se soucient très peu de l'avenir des jeunes et qui pensent à leur poche. Le football pour les responsables sportifs au Togo est une source de moyens financiers et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Tous ceux qui ont eu à diriger la Fédération Togolaise de Football n'ont jamais su se départir des financements de la FIFA. Ce qui crée des frustrations et incompréhensions avec d'autres

membres du bureau lorsque ceux-ci estiment qu'ils ne sont pas associés dans la gestion des fonds. C'est pratiquement ce qui se passe aujourd'hui entre le Comité de Normalisation et certains membres de la fédération qui pensent que le CN ne voudrait pas les associer à la gestion des affaires. Lorsque qu'on analyse cette situation l'on se dit que la fin des problèmes du football togolais n'est pas pour aujourd'hui. Pour que le football togolais se relance véritablement, il faut que les acteurs mettent au dessus de tout l'intérêt général. Il faut penser à cette jeunesse qui a choisi de faire du football son métier. Les plus hautes autorités du pays doivent également avec l'avis de la Confédération Africaine de Football et la Fédération Internationale de Football Association mettre de l'ordre dans le football. Les ennemis du foot national doivent dégager pour laisser la place à tous ceux qui sont soucieux de l'avenir du sport roi au Togo et qui veulent voir les clubs togolais aller faire de bons résultats à l'extérieur comme les autres clubs viennent faire ici.

Mathieu MAZE

Amélioration de la santé publique :

Faire attention aux maladies tropicales négligées

Les maladies tropicales négligées, qui selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sévissent particulièrement dans les populations défavorisées, entraînent souvent la cécité, des préjudices esthétiques, des handicaps irréversibles voire des décès. A ce jour, l'investissement consacré à la lutte contre ces maladies représenterait à peine 0,1% des dépenses nationales actuelles consacrées à la santé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire touchés pour la période 2015-2030, à en croire l'institution onusienne. Voilà pourquoi le 19 février dernier, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lançait un appel à l'endroit des pays à investir davantage en faveur de la lutte contre les 17 maladies tropicales qualifiées de négligées afin d'améliorer la santé et le sort de plus de 1,5 milliard de personnes.

Rencontrées surtout dans les régions au climat tropical ou subtropical, les Maladies Tropicales Négligées (MTN) sont des infections qui touchent principalement les populations pauvres des régions rurales reculées, dans des bidonvilles ou dans des régions en situation de conflits. Absence d'eau salubre, mauvaises conditions de logement et manque de moyens d'assainissement : Voilà autant de conditions qui favorisent ces maladies qui constituent un réel problème de santé publique.

Sur le plan national, selon les responsables de la santé communautaire, neuf de ces MTN sont prioritairement ciblées. Il s'agit de la filariose lymphatique, de l'onchocercose, des géohelminthiases, des schistosomiases, du trachome, du ver de guinée, de l'ulcère de Buruli, du noma et de la lèpre.

Aussi au Togo, la prévalence des MTN varie-t-elle entre 20 à 50%. En ce qui concerne les géohelminthiases (vers), les traitements de masse se font deux fois par an dans les zones qui ont une prévalence supérieure à 50%, et annuellement pour les zones dont la prévalence qui se situe entre 20% et 50%. Le pays peut tout de même se réjouir de ce qu'il soit le premier à réussir à faire du Togo, le 1er pays africain à interrompre la chaîne de transmission la filariose lymphatique.

Cependant, compte tenu de la dégradation de nos milieux de vie, du développement



Des cas de complication dû aux MTN

anarchique des villes et de la propagation des maladies transmises par les insectes, les pays à faible revenu dont le Togo, devront faire encore des efforts afin de relever les nombreux défis en ce qui concerne la gestion des vecteurs de maladies.

La liste de quelques maladies tropicales négligées

La filariose lymphatique est une infection transmise par les moustiques et qui provoque une hypertrophie des extrémités et des organes génitaux en raison de la présence et de la reproduction de vers adultes dans le système lymphatique.

L'onchocercose (cécité des rivières) est une infection transmise par la piqûre de simules infectées. Elle se manifeste par de très fortes démangeaisons et des lésions oculaires dues à la libération de larves par les vers adultes et elle entraîne une perte de l'acuité visuelle voire une cécité irréversible.

La schistosomiase est une infection due à des trématodes transmise lorsque les larves libérées par des mollusques d'eau douce pénètrent sous la peau à la suite d'un contact avec de l'eau infestée.

Les géohelminthiases sont des infections dues à des nématodes, transmises par contact avec de la terre contaminée par des excréments humains. Elles entraînent une anémie, une carence en vitamine A, un retard de croissance, des signes de malnutrition, une occlusion intestinale et des troubles du développement.

Le trachome est une infection due à Chlamydia trachomatis, transmise directement par contact avec les sécrétions lacrymales ou nasales de sujets infectés ou indirectement lorsque les conditions de vie ou les pratiques ne favorisent une bonne hygiène. Non traitée, cette maladie entraîne des opacités irréversibles de la cornée et la cécité.

L'ulcère de Buruli est une infection cutanée nécrosante due à la bactérie Mycobacterium ulcerans, qui entraîne une destruction importante de la peau, des os et des tissus mous.

La lèpre est une maladie potentiellement mortelle transmise à l'homme par contact avec des insectes vecteurs (des réduves de la sous-famille des triatomés), par l'ingestion d'aliments contaminés, par la transfusion de sang contaminé, par transmission congénitale, ou à l'occasion d'une transplantation d'organes ou d'un accident en laboratoire.

La dracunculose (maladie du ver de Guinée) est une infection due un nématode qui se transmet exclusivement en cas d'ingestion d'eau contaminée par des puces porteuses de ce parasite

La téniasse et la cysticercose sont deux infections différentes provoquées, chez l'homme, par la présence de ténias dans les intestins. L'homme contracte la cysticercose en ingérant des œufs de ténias qui libèrent des larves dans les tissus.

La rage est une maladie virale évitable transmise à l'homme en cas de morsure d'un chien enragé. Une fois que les symptômes sont apparus, la rage est systématiquement mortelle.

La dengue : est une infection transmise par les moustiques, qui se manifeste par des symptômes d'allure grippale, parfois graves et qui peuvent entraîner des complications mortelles.

La trypanosomiase humaine africaine est une infection parasitaire transmise par la piqûre de la mouche tsé-tsé, presque toujours mortelle en l'absence de diagnostic et de traitement rapides pour éviter que les parasites n'envahissent le système nerveux central.

Les leishmanioses sont des maladies transmises par la piqûre de phlébotomes femelles infectés et qui, dans les formes viscérales (les plus graves), atteignent les organes internes et, dans les formes cutanées (les plus prévalentes), entraînent des ulcères de la face, des cicatrices défigurantes et des handicaps.

L'échinococcose est une infection due à des ténias au stade larvaire qui provoquent l'apparition de kystes pathogènes chez l'homme et qui se transmet par l'ingestion d'œufs, le plus souvent libérés dans les selles des chiens et des animaux sauvages.

Les trématodoses d'origine alimentaires sont des infections contractées lors de la consommation de poisson, de légumes ou de crustacés contaminés par des parasites au stade larvaire. Les principales trématodoses d'origine alimentaire sont la clonorchiose, l'opisthorchiase et la fasciolase.

Kossi D.

Stratégie de mobilisation des recettes :

L'OTR réorganise le fonctionnement des magasins et aires de dédouanement au Port

Dans sa mission de recouvrer les impôts, taxes et droits de douanes pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, l'Office Togolais des Recettes (OTR) ne ménage aucun effort dans ses activités. Parmi les nombreuses initiatives pour sécuriser et augmenter les recettes de l'Etat, on note dorénavant les contrôles des sorties et entrées des marchandises au niveau des Magasins et Aires de Dédouanement (MAD) au Port Autonome de Lomé.

Pour l'Office Togolais des Recettes, la bonne gestion des marchandises au sein des Magasins et Aires de Dédouanement devra contribuer à la modernisation de ces magasins et aires, au contrôle des flux de marchandises en leur sein, à la sécurisation des revenus et à l'augmentation des recettes. C'est à cet effet que l'OTR a mis en place un comité sur ces MAD. La mission de ce comité se résume à trois principales actions.

Il s'agit d'abord de l'informatisation complète des MAD qui passe par l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (Tic) pour la gestion de ces magasins et aires de dédouanement. A ce niveau, les résultats attendus sont multiples : la maîtrise de cycle des



Henry Gaperi, Commissaire général de l'OTR

marchandises au sein de chaque MAD, la sécurité dans la réception de ces marchandises et la gestion conjointe du stock et son apurement par la douane et le gestionnaire du MAD. A ce titre, une collaboration tripartite a été mise en place entre l'OTR, le Port Autonome de Lomé et SEGUCE avec l'usage commune d'une infrastructure Tic. Ces trois

entités sont ainsi désormais interconnectées par un seul réseau pour faciliter l'accès au système de dédouanement intégré automatisé de l'OTR et au Guichet unique.

La deuxième action concerne la modification et l'optimisation organisationnelle et à ce niveau, l'OTR réorganise les rôles et responsabilités des

deux acteurs impliqués dans la gestion des MAD. Ainsi, la brigade douanière aura pour tâche, le contrôle et la surveillance, tandis que le service de navigation se chargera des diverses fonctions en ce qui concerne la gestion des MAD.

Enfin, le troisième point concerne l'introduction de nouvelles procédures de gestion plus modernes en vue du renforcement de la célérité et du contrôle. Pour l'OTR en effet, « la modernisation de la gestion des MAD passe aussi par le renforcement des procédures en place et l'élaboration de nouvelle procédures à tous les niveaux : surveillance-contrôle-déclaration des marchandises, gestion des stock-gestion des durées de séjour des marchandises dans les MAD ».

Il faut rappeler que le 26 janvier dernier à son siège à Lomé, l'OTR a rencontré les responsables des MAD, une réunion au cours de laquelle les propriétaires de ces MAD opérant au Port Autonome de Lomé ont été informés de cette réforme de l'OTR qui ne vise qu'une meilleure gestion des parcs automobiles et des magasins de marchandises.

La rédaction

RDC:

Les militants d'Y en a marre et du Balai citoyen persona non grata

Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement de la RDC, Lambert Mendé, a déclaré à RFI ce mercredi que les quatre ressortissants africains allaient être expulsés.

Les militants d'Y en a marre et du Balai citoyen ont été déclarés persona non grata en RDC a annoncé à RFI ce mercredi Lambert Mendé, porte-parole du gouvernement congolais. Les quatre activistes sénégalais et burkinabè arrêtés dimanche après une conférence de presse vont donc être expulsés. Ils étaient accusés d'avoir voulu inciter la jeunesse congolaise à l'insurrection armée. Leurs homologues congolais - eux - restent en prison.

Lambert Mendé : Nous avons décidé de les expulser de notre territoire : ils n'ont pas le droit de venir faire de la politique ici. Peu importe s'il y a des preuves de ci ou de ça : ils ont prétendu être venus ici pour agir dans le sens d'un changement



du régime d'un pays qui n'est pas le leur, cela ne se fait pas. Conformément à la loi, nous les expulsions donc de notre territoire. Nous n'avons

pas à nous expliquer sur cela.

RFI : cela veut dire que vous aller libérer

également les autres militants, les militants congolais, qui ont été arrêtés avec eux ?

Il y a beaucoup de problème à cet égard, il y a beaucoup d'argent qui a circulé, il y a des comptes qui ont été ouverts sous de fausses identités... Il y a même une fausse société qui a été créée pour pouvoir inviter les trois Sénégalais et le Burkinabè. Nous avons trouvé une littérature assez inquiétante sur le retour des jihadistes ; nous avons retrouvé des tenues militaires : tout cela nécessite que ceux qui sont à la base de cette initiative puissent passer devant le procureur.

N'y a-t-il pas une contradiction à libérer les étrangers et à garder sous les verrous les militants pro-démocratie congolais

Il n'y a pas de contradiction madame. C'est la volonté de l'autorité judiciaire qui compte ! C'est comme cela que cela se passe dans le monde entier.

Tunis:

Fin de la prise d'otages après l'assaut des forces de l'ordre

L'attaque du musée du Bardo, à Tunis, s'est achevée après un assaut des forces de l'ordre. Selon le Premier ministre, Habib Essib, le bilan est actuellement de 19 morts, dont 17 touristes. Deux assaillants ont aussi été tués. De nombreux blessés ont été hospitalisés. Selon une source diplomatique française, quatre Français figurent parmi les blessés.

En fin d'après-midi, selon les autorités, la totalité des otages retenus a été libérée. L'évacuation du musée Bardo est désormais terminée et deux assaillants ont été abattus lors de l'assaut des forces de l'ordre. Selon notre correspondante en Tunisie, Camille Lafrance, il y a devant le musée un va-et-vient continu de bus remplis de touristes.

Selon le Premier ministre Habib Essib, les assaillants, vêtus d'uniformes militaires, ont d'abord ouvert le feu sur les touristes alors que ces derniers descendaient de leurs bus avant de les pourchasser à l'intérieur du musée Bardo. Près d'une centaine de visiteurs se trouvaient



alors sur place.

Parmi les victimes confirmées, il y a des Polonais, des Italiens, des Allemands et des Espagnols. Il y a également côté tunisien, un policier et un civil. On compte aussi beaucoup de

blessés, 38 selon le ministre de la Santé, notamment des ressortissants de France, d'Afrique du Sud, de Pologne, d'Italie et du Japon.

Le Parlement évacué rapidement

C'est un le coeur de la capitale tunisienne qui a été frappé. Le musée du Bardo est, en effet, un haut lieu du tourisme. Il est aussi mitoyen de l'Assemblée nationale où tous les députés ont été évacués dans les premiers temps de l'attaque. Beaucoup d'élus ont entendu des tirs, mais les assaillants n'ont pas pénétré dans le Parlement. L'attentat n'a pas encore été revendiqué. Au cours de son allocution télévisée, le Premier ministre a dénoncé une opération « lâche » qui vise « un secteur sensible ». Il a appelé le peuple tunisien à se rassembler, à être uni dans ce qu'il qualifie de « guerre contre le terrorisme ». Un fléau qui « menace la stabilité et la sécurité » de la Tunisie.

De son côté, le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a déclaré à l'AFP que son pays ferait tout pour « empêcher de nouvelles attaques », ajoutant que « les autorités ont pris toutes les mesures pour que de telles choses n'arrivent plus ». Il a rendu cet après-midi visite aux blessés à l'hôpital Charles-Nicolle de Tunis.

Annonce

Pour tout renseignement,
information ou conseil

contacter le centre d'appel
au N° VERT

 8201*

* Disponible tous les jours et heures ouvrables



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

MESSAGE ECHOS DU PAYS

Togolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, le vote pour la présidentielle prochaine est un acte civique par lequel tu participes au choix du premier dirigeant du pays pour les cinq (5) ans à venir.

Cette période n'est qu'un passage comme bien d'autres.

La passion et la violence sont à proscrire. Main dans la main, mobilisons-nous pour un scrutin libre, transparent et apaisé sur la Terre de nos Aïeux.